

Département de l'Ain

Commune de Culoz

DECISION DU MAIRE

Article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

Monsieur ANDRE-MASSE Franck, Maire de Culoz 01350

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L2122-22-4°

Vu la délibération du Conseil Municipal de Culoz en date du 09 avril 2014, rendue exécutoire,

Considérant la nécessité de réaliser un contrôle du fonctionnement du dispositif d'autosurveillance de la station d'épuration.

DECIDE :

Article 1 : De signer un devis entre la Commune de Culoz et la société CTC Environnement.

L'objet du devis confié à CTC Environnement consiste à réaliser un contrôle du débitmètre d'auto-surveillance et à effectuer un suivi régulier des rejets et des préleveurs entrée et sortie de la STEP, selon le cahier des charges de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse.

La périodicité des vérifications se fera annuellement.

Le montant de la prestation pour l'année 2022 s'élève à 845.00 € HT

Article 2 : la présente décision deviendra exécutoire après transmission en sous-préfecture de Belley, affichage et donnera lieu à compte-rendu au Conseil lors de la prochaine séance.

Fait à CULOZ, le 4 avril 2022

Le Maire,

Pour le Maire
Le Maire Adjoint,




C. FELCI



Devis N° 2022-0196V0

BROCHET Jean-François, Service Prélèvement et Mesures
CTC – 01 avril 2022

Validité du devis – 3 mois



■ Montant proposé

845,00 € HT pour 1 an

2 430,00 € HT pour 3 ans
à périmètre constant

Choix de la prestation :

CDA Station ☒

CDA Réseau ☐

Analyses ☐

Durée du contrat :

1 an (2022) ☒

3 ans (2022-2023-2024) ☐

Fiche retour:

Bon pour accord

Le 6/04/2022



Cachet / signature

Page du document à nous renvoyer complétée et signée

Dénomination :

Mairie de Culoz
Service Eau et Assainissement
ZA en Brachey
01 350 CULOZ

Contact sur site :

M. BOUCHEZ Michel

Mail : m.bouchez@culoz.fr

Tél : 06 13 30 36 12

Adresse de la mission :

Station d'épuration de Culoz
Les Burlattes
01 350 CULOZ



STATION D'EPURATION DE CULOZ

DENOMINATION DES POINTS D'AUTOSURVEILLANCE		DESCRIPTION DES MATERIELS EN PLACE		
		ORGANE DE MESURE	DEBITMETRE	PRELEVEUR D'ECHANTILLON
POINT A2 DEVERSOIR EN TETE DE STATION	Principe	Venturi	Radar	
	Marque	BAMO	Vega	
	Type	050A	VegaPuls WLS 61	
	Date de mise en service	2009	2019	
POINT A3 ENTREE STATION	Principe			Dépression
	Marque			Hach Lange
	Type			Bühler BL3011
	Date de mise en service			2010
POINT A4 SORTIE STATION	Principe	Conduite en charge	Electromagnétique	Dépression
	Marque	-	Krohne	Hach Lange
	Type	Inox 220 mm	IFC 100	Bühler BU4011
	Date de mise en service	2005	2005	2019

Contrôles des dispositifs d'autosurveillance – Débitmètres et Echantillonneurs

Mesure de débit :

- Vérification que l'installation suit les indications du constructeur du matériel, et que l'implantation du matériel est conforme aux normes et prescriptions en vigueur (planéité, canal d'approche..)
 - Vérification de l'état de propreté
 - Mesure de débit comparative sur une durée d'au moins 2 heures
- Les mesures de débit en **canaux ouverts** seront réalisées à l'aide d'appareil de mesure de type bulle à bulle et par une vérification de la relation hauteur/débit.

Pour les débitmètres sur **conduite fermée**, les mesures de débit comparatives seront réalisées à l'aide de débitmètre de type temps de transit, ne nécessitant pas de démontage des appareils in situ. Les conditions d'installations des organes de mesures et des appareils seront également contrôlées lors de la visite.

Echantillonneur :

- Vérification que l'installation suit les indications du fournisseur du matériel, et que l'implantation du matériel est conforme aux normes et prescriptions en vigueur (milieu homogène et brassé)
- Vérification de l'état de propreté
- Vérification de la température de l'enceinte dans le cas d'une enceinte réfrigérée ($5^{\circ}\text{C} \pm 3^{\circ}\text{C}$)
- Vérification des volumes de prélèvement ($> 50\text{ml}$)
- Vérification de la Répétabilité ($< 5\%$) des échantillons
- Vérification du nombre de prélèvements ($> 144/\text{jour}$)
- Vérification de la vitesse d'aspiration ($> 0,5\text{m/s}$)
- Vérification du diamètre interne du tuyau d'aspiration ($> 9\text{ mm}$)
- Comparaison volume théorique/volume prélevé
- Vérification des conditions d'échantillonnage et d'analyses

Vérification des procédures et du manuel d'autosurveillance :

Vérification du suivi du matériel en s'appuyant sur les fiches d'étalonnage, les fiches de vérifications et les cahiers de vie du matériel (non-conformité, certificats de vérification du fournisseur,...) ou tout autre document qualité attestant du suivi de l'appareil (action corrective, préventive...)

Rapport :

Un rapport d'audit reprenant l'ensemble des contrôles et mesures réalisés et un commentaire sur l'état et l'entretien général des installations en place sera délivré selon le modèle fourni par l'Agence de l'Eau RMC.



CDA-Collectivité



Rapport de Contrôle
des Dispositifs d'Autosurveillance
Intervention du 16/12/2019
Organisme : CTC
Intervenant : RIVELON
N° de devis : 2019-056940

Station d'épuration de Culoz
N° Ouvrage : 0901138001
Commune de Culoz (01)
N° Interlocuteur : 01 138

Exigences de l'Agence de l'eau RMC :

Contrôle à l'initiative du Maître d'ouvrage :

Une des conditions d'attribution de l'aide à la performance épuratoire est la réalisation, à votre charge, d'un contrôle du dispositif d'autosurveillance. Il devra porter sur l'ensemble du système d'assainissement - station et réseau - et devra être réalisé par un organisme compétent, dont une liste est disponible sur notre site à l'adresse suivante:

<http://www.eaurmc.fr/aides-et-redevances/redevances-et-primess/prime-pour-epurationcollective-des-effluents-domestiques.html>.

Le contrôle sur la station doit porter sur tous les points réglementaires de la filière eaux notamment les DO et bypass mais aussi à partir de 2015 sur le point A6 boues produites (amont traitement des boues).

Synthèse des résultats des contrôles :

La synthèse des résultats de ces deux contrôles constitue un **élément essentiel** de la validation du dispositif d'autosurveillance et de la qualification des données d'autosurveillance déposées au format SANDRE sur **le portail WEB Mesures des Rejets (MR)**. A ce titre, dès que les résultats de ces contrôles vous seront communiqués, vous devrez renseigner la rubrique « Contrôle des dispositifs de Mesures ».

- Interlocuteurs dédiés



Equipe Mesures et Prélèvements :

M. BROCHET Jean-François

jfbrochet@ctcgroupe.com

Tél : 06 37 39 51 86

Equipe Commerciale :

M. Cédric GOUT

cgout@ctcgroupe.com

Tél : 06 60 90 32 36

Equipe ADV :

Mme FERAT Cynthia / M. SUC Laurent

cferat@ctcgroupe.com / lsuc@ctcgroupe.com

Tél : 04 72 76 10 05

Ans.1 - Chem. of application

Appendix 2. *Continued*

Art. 3 - **Objeto de garantía**

Arzt, 4 - Leistung des Vertragsarztes

[Download the PDF](#)

Rev. 6 - März 2002

Day 7 - Sessions de Informative

Arg. 1 - Error is retrospective

Apr. 9 - Tardis et modelines: de

Aug. 10 - **Change of jurisdiction** the jurisdiction

Art. 11 - Droit applicable

Art. 12 - Acceptation du Client

Les présentes conditions générales de fourniture de prestations de service sont explicitement agréées et acceptées par le Client qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et l'envisager de ce fait, à ce préavis, de tout document contradictoire et, notamment, les propres conditions générales d'achat.